



COMMUNE D'AUBIGNAN

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 A 19H00

A LA SALLE POLYVALENTE

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDOUFFRE, Kevin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et Hortense HALLERAU.

Absents ayant donné procuration : MM. Frédéric FRIZET (procuration à Siegfried BIELLE) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Gaëlle CROQUIN GUILLEM).

Laure LEPROVOST fait l'appel des participants.

Secrétaire de séance : Mme Corinne VENDRAN.

➤ **Délibération n°1 : Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de Police**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune d'AUBIGNAN souhaite aménager les intersections de la RD55/RD7 situées en entrée sud de la ville. Ces aménagements ont pour objectif d'accroître la sécurité des usagers et de fluidifier le trafic. Il est également envisagé de créer un parking de 13 places doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques. La Mairie d'Aubignan a mandaté Nathalie Bonnet du Cabinet NB INFRA pour réfléchir à l'organisation de ces carrefours. Est associée à cette démarche, l'Agence Routière de Carpentras car le Département est propriétaire des voies Jean-Henri Fabre et Louis Guichard (RD 55).

Pour ce projet, une demande de subvention est effectuée au titre de la DETR (voir délibération n°2) et une partie du coût des travaux sera prise en charge par le Conseil départemental (hors parking et acquisition). Le Conseil départemental s'y est engagé par courrier du 13 février dernier. Le montant définitif sera déterminé précisément à la fin du chantier au regard des états de dépenses fournis par la commune.

A ces soutiens financiers s'ajoute la possibilité de percevoir une subvention au titre des amendes de police. En effet, le Conseil départemental de Vaucluse prévoit des possibilités de financement grâce au programme de répartition des amendes de Police pour soutenir les communes dans la mise en œuvre d'équipements destinés à l'amélioration de la sécurité des usagers des voies publiques. Ainsi, pour une commune de la taille d'AUBIGNAN, la part subventionnable des travaux au titre des amendes de police est de 40% applicables sur un montant plafonné de travaux de 35 000,00 €. Aubignan peut prétendre à percevoir une subvention de 14 000,00 € maximum.

Le coût, comprenant les études et les travaux, est estimé à 257 035,50 € (hors acquisition du bâtiment) réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 23 040,00 € HT ;
- Etudes : 5 960,00 € HT ;
- Travaux : 228 035,50 € HT.

La commune souhaite donc solliciter le Conseil départemental de Vaucluse selon le plan de financement ci-dessous :

Participation du CD 84 au titre des amendes de police (5,45% %) :	14 000,00€
DETR 2020 (29,59%) :	76 047,00€
Participation de la commune (64,96%) :	166 988,50€
Montant total :	257 035,50€HT

Siegfried BIELLE invite les élus à se prononcer sur cette demande de subvention et à l'autoriser à signer tout document relatif à celle-ci.

Marie Thomas de Maleville demande pourquoi cette recette n'est pas inscrite au budget ?

Monsieur le Maire répond que les recettes ne sont pas inscrites au budget lorsqu'elles ne sont pas certaines. Elle le sera lorsque l'arrêté de subvention sera pris par le Conseil Départemental.

Marie Thomas de Maleville demande s'il y a eu une étude de flux et si le bâtiment est classé ?

Siegfried Bielle lui répond que le bâtiment n'est pas classé. Une rencontre a eu lieu le matin même avec Monsieur Boulanger, ABF et Monsieur François, Sous-préfet, pour discuter de ce point. Il précise que l'ABF a donné son aval pour la démolition du bâtiment. Il a demandé à la commune de préserver au maximum les platanes et leur alignement. Une étude complémentaire a été demandée au cabinet NB INFRA pour tenter de trouver de nouvelles solutions. Elle doit être rendue sous 15 jours. Si des solutions ne peuvent pas être trouvées, c'est la sécurité qui l'emportera dans ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour la création d'un giratoire à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de l'avenue Frédéric Mistral**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La Préfecture de Vaucluse a sollicité la mairie d'Aubignan afin de reprendre une délibération pour ajuster le montant que la commune va percevoir au titre de la DETR 2020 laquelle est plafonnée à 35% maximum du montant de l'opération hors acquisition. La Préfecture de Vaucluse a informé la commune que le montant attribué pour la commune sera de 76 047,00 €. Au regard de cette information, il convient de modifier le plan de financement des travaux comme suit :

Participation du CD 84 au titre des amendes de police (5,45% %) :	14 000,00 €
DETR (29,59%) :	76 047,00 €
Participation de la commune (64,96%) :	166 988,50 €
Montant total des travaux :	257 035,50€HT

Siegfried BIELLE met aux voix cette demande de subvention et l'autorisation à signer tout document relatif à celle-ci.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération n°3 : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par délibération n°2019-627 du 22 novembre 2019, le Conseil départemental de Vaucluse a approuvé les nouvelles modalités d'aides financières à destination des communes vauclusiennes avec la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST). Un montant de 27 030 591,00 € est programmé à cet effet et sera ventilé par commune. Une part minimale de

10% du montant de chaque dotation sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité de la part « Développement Durable ».

Le montant de la participation pour les communes de plus de 5 000 habitants est de 40% du montant HT de la dépense. Pour Aubignan, l'enveloppe d'aide financière pour les trois années s'élève à 241 944,00 € dont 24 194,00 € seront réservés à la part « Développement Durable ».

En conséquence, le montant maximum de la dotation pour Aubignan s'élèvera, pour la part de base, à 217 750,00 € (ce montant ne doit pas excéder 40 % du coût global hors taxe du projet) pour les trois années du contrat.

La municipalité d'Aubignan envisage de présenter le projet de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville au titre de ce contrat pour la part dite de base. En effet, le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur. Afin de pouvoir pérenniser son activité et aménager l'espace de manière plus fonctionnelle, à la fois pour les usagers et les agents qui y travaillent, ces travaux s'avèrent indispensables.

La réhabilitation de l'Hôtel de Ville permettra de répondre aux contraintes liées à la sécurité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le projet a été confié au cabinet d'architecture de Sarriens « Daniel et Cayssol ». L'avant-projet définitif prévoit un montant prévisionnel des travaux de 1 429 000,00 €HT.

Sur cette base, le plan de financement pour le CDST 2020-2022 serait le suivant :

▶ CDST 2020 - Hôtel de Ville :	72 583,33 € (5,08 %)
▶ CDST 2021 - Hôtel de Ville :	72 583,33 € (5,08 %)
▶ CDST 2022 - Hôtel de Ville :	72 583,33 € (5,08 %)
▶ Part communale :	1 211 250,00 € (84,76%)
COUT TOTAL DU PROJET :	1 429 000,00 €

Concernant la part « Développement durable » qui est de 24 194,00 €, il est prévu d'inscrire le projet du Dojo qui intègre la mise en place de panneaux photovoltaïques. En cela ce projet peut être éligible à la part « Développement durable ». Le coût prévisionnel hors taxe des travaux du Dojo est de 985 339,00 € HT. D'ores et déjà, la commune a obtenu deux subventions conséquentes : la DETR pour un montant de 300 000,00 € et le CRET pour un montant de 350 000,00 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit donc comme suit :

▶ DETR - Etat - (30,45 %) :	300 000,00 €
▶ CRET (35,52 %) :	350 000,00 €
▶ CDST part «Développement Durable » (2,45%) :	24 194,00 €
▶ Participation communale (31,58 %) :	311 145,00 €
MONTANT TOTAL HT :	985 339,00 €

Siegfried Bielle invite le conseil à se prononcer sur cette demande de financement au titre du « Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 » et à l'autoriser à signer tout document lié à ce contrat.

Marie Thomas de Maleville pose une question au nom de Stéphane GAUBIAC absent et demande ce que va devenir la maison Girard qui devait être initialement la nouvelle mairie.

Siegfried Bielle explique que la nouvelle municipalité n'envisage pas que cette maison devienne la future mairie. Le projet sera vu ultérieurement avec l'ensemble des élus car il représente un enjeu important pour les Aubignanais.

Marie Thomas de Maleville regrette que la rénovation de la mairie coûte 2 millions d'euros pour faire de l'ancien. Concernant le projet du Dojo, elle pense qu'il est déjà obsolète car trop petit et ne pourra pas recevoir de compétitions car il ne correspond pas aux normes exigées pour cela. Elle regrette ce manque d'ambition.

Siegfried Bielle lui répond que oui le coût de la mairie est important. Il explique que la nouvelle municipalité reprend un projet qui avait été bien avancé pendant l'ancienne mandature, cela mérite d'y réfléchir tous ensemble. Le Cabinet d'architecture est venu présenter ce projet aux nouveaux élus. Concernant le dojo, il répond strictement à la demande des associations aubignanaises qui ne souhaitent pas y faire de la compétition. Il faut ajouter que le reste à charge de la commune est plus que raisonnable et qu'il est donc judicieux de maintenir ce projet qui répond aux besoins des associations.

Louis-Alain Barthélémy signale que les associations évoluent : celles d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain et n'auront peut-être pas les mêmes besoins.

Monsieur le maire explique que les associations souhaitent que le projet aboutisse au plus vite car les conditions de pratique sportive ne sont pas idéales actuellement.

Adopté à la majorité (5 votes contre : Marie Thomas de Maleville, Stéphane Gaubiac, Gaëlle Croquin Guillem, Hortense Hallereau, Louis-Alain Barthélémy).

➤ **Délibération n°4 : Dynamisation du cœur de ville : Précision à intégrer à la demande de subvention**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

En date du 5 septembre 2019, une délibération a été prise par l'assemblée délibérante pour une demande de subvention auprès de la CoVe, subvention de 20% du montant de l'étude de redynamisation du centre ancien, plafonnée à 4 000,00 €.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant :

- Région (40%) :	8 505,00 €
- CoVe (18,81%) :	4 000 €
- Commune d'Aubignan (41,19%) :	8 757,50 €
TOTAL :	21 262,50 €

Le versement de la subvention de la CoVe est conditionné à l'apposition du logo de la CoVe sur tout document produit dans le cadre de l'étude. La mention de cette participation doit figurer dans tout article, site internet communaux et support de communication.

Ces conditions ont été remplies durant le temps de l'étude par le bureau d'étude qui a produit des documents sur lesquels le logo de la CoVe apparaissait, ainsi que pour les articles parus dans la Cabanette.

Siegfried Bielle invite le conseil à approuver l'ajout de cette condition dans la délibération relative à la demande de subvention.

Au sujet de l'atelier participatif, Hortense Hallereau demande si les conclusions sont consultables.

Monsieur le Maire explique que la situation particulière du printemps a freiné cette réflexion. Elle n'est pas enterrée pour autant car le bureau d'études s'est engagé à faire une restitution de ces conclusions auprès de la population via une réunion publique et la mise en place de panneaux d'information. Cela devrait intervenir avant la fin de l'année.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 5 : Dénomination d'une voie**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il convient de dénommer une impasse dans laquelle de nouvelles constructions ont été réalisées. Cette impasse débouche sur l'avenue Majoral Jouve et il n'est plus possible d'attribuer de nouveaux numéros de voirie. Afin d'assurer une bonne distribution du courrier et de permettre de localiser rapidement ces nouvelles constructions, la commune doit dénommer cette voie, dénomination qui sera ensuite transmise pour information à la Poste et aux services de secours et d'incendie. Considérant que cette impasse se situe quartier Saint-Joseph, il est proposé de la dénommer « Impasse Saint-Joseph » (et non Saint-Pierre comme indiqué dans la note de synthèse).

Monsieur le Maire précise qu'une erreur matérielle s'est glissée et qu'il fallait lire Impasse Saint Joseph. Il ajoute qu'un administré a émis la possibilité de l'appeler Chanoine Timon David car le personnage a vécu au Domaine Saint Joseph.

Marie Thomas de Maleville en précise l'histoire.

Au vue des incertitudes des membres du Conseil Municipal, Laure Leprovost propose un report de la délibération au prochain conseil municipal.

Délibération reportée au prochain conseil municipal

➤ **Délibération n° 6 : Versement d'une aide financière au Fonds d'Aide aux Jeunes 2020**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La compétence du fonds d'aide aux jeunes a été confiée au Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2005. Ce dispositif permet d'aider les jeunes en difficultés âgés de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant en leur apportant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Financé majoritairement par le Département, associé à des partenaires tels que la CAF et la MSA, ce fonds peut aussi être alimenté par les collectivités locales ou autres groupements qui le souhaitent.

Aussi, le Conseil départemental sollicite les communes de Vaucluse pour le versement d'une participation à ce dispositif fixé selon le barème suivant :

Nombre d'habitants	Montant de la participation
Au-delà de 5 000 habitants	0,15 € par habitant

Soit pour Aubignan : 5662 habitants x 0,15 € = **849,30 €**

Siegfried BIELLE invite le conseil à approuver le versement de cette participation au fonds d'Aide aux Jeunes.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 7 : Prime Covid-19**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'ensemble des personnels soignants mais aussi les autres agents les plus mobilisés peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle (article II, loi n°2020-473 du 25/04/2020). Cette disposition est autorisée par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020. Cette prime, financée par la commune, permet de reconnaître le surcroît d'activité des

agents, titulaires et contractuels, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire. Son montant plafonné à 1000 euros est exonéré d'impôts et de cotisations sociales.

Lors de la période de confinement, deux agents ont continué à travailler 100% en présentiel, les autres étant en télétravail ou travaillant en horaires réduits. Il s'agit de Christophe CAMP de la Police municipale et de Véronique CATALIN qui a assuré le portage à domicile des repas aux personnes âgées. Il est proposé de leur faire bénéficier de cette prime. Le Comité Technique s'est réuni le 7 septembre et a émis un avis favorable pour l'octroi de la prime Covid-19 au prorata du temps de travail soit :

- Pour Monsieur Christophe CAMP, dont le temps de travail est de 35 heures : 1000€
- Pour Madame Véronique CATALIN dont le temps de travail est de 17h30 : 500 €.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le versement de cette prime exceptionnelle en faveur de ces deux agents.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 8: Ressources humaines : les besoins pour la rentrée 2020**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Les besoins sur les temps périscolaires et extrascolaires

Avec la rentrée scolaire, des besoins se profilent au sein des écoles afin de pouvoir assurer les missions de service public comme l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne, les garderies du matin et du soir. Cet accompagnement est d'autant plus important que des règles sanitaires, même allégées par rapport à celles du mois de juin, doivent être mises en œuvre. Les contraintes sanitaires nous obligent à mobiliser davantage de personnels pour cette rentrée 2020 : lavage des mains fréquent qui prend beaucoup de temps. Au regard de la première semaine de travail, les équipes en place ont fait remonter les besoins. Aussi, si dans un premier temps le recrutement concernait 6 agents, le besoin serait plutôt de 9 agents maintenant. Cela couvre une partie des départs volontaires (vers une formation, à la retraite ou autre). En effet, trois agents sont partis depuis juin 2020 : Sylvain Ortiz, Cassandra Rottier et Sylvie Rives et la volonté de la municipalité de positionner davantage d'agents sur ce temps important pour les enfants.

Sur le midi-deux maternelle : 10 agents contre 8 à la rentrée dernière. Cela permet une meilleure organisation dans le fonctionnement. En effet, 3 agents sont positionnés sur la maternelle en plus des ATSEM.

Sur le midi-deux élémentaire : Idéalement il faudrait 14 agents, soit un agent par groupe de classe, 1 agent positionné à l'infirmerie/téléphone et positionner Djamel DIHA en dehors des effectifs car il assure la supervision de ce temps à la fois sur la maternelle et sur l'élémentaire. L'an dernier 10 agents dont Djamel étaient positionnés sur le midi-deux élémentaire.

Récapitulatif :

- 2 agents d'élémentaire sont passés en maternelle, 3 sont partis, restent 5 agents dont Djamel présents sur l'élémentaire d'où le besoin de recruter 9 agents pour compléter les effectifs et pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Parmi les 9 agents :

- 2 agents seront recrutés sur des contrats de 30 heures (garderies du matin et du soir, midi-deux et CLSH).
- Les 7 autres auraient des contrats de 2 heures/jour sur 4 jours/semaine.

Ces contrats ne concernent que la période scolaire. A savoir : en moyenne 350 enfants mangent à la cantine (220 en élémentaire et 130 en maternelle).

Pour le CLSH, il est nécessaire de recruter un CEE (Contrat d'Engagement Educatif) en remplacement de Sylvain Ortiz parti en formation et ayant quitté les effectifs de la collectivité. La personne pressentie suit en parallèle une formation BPJEPS.

Mme Françoise Antoine travaille depuis plus de 2 années maintenant pour la mairie et est embauchée sous contrat « Envol ». Cet agent remplit ses missions efficacement et elle va être amenée à travailler sur un planning de 35 heures cette année contre 30 heures auparavant. Aussi, il est proposé de recruter cette personne en CDD directement sans passer par l'Envol (qui prend des frais de gestion). 1 CDD pour accroissement d'activité pour une durée de 35h hebdomadaire est à prévoir pour la période du 14/09/2020 au 31/12/2020.

Concernant la bibliothèque, Melle Yasmine File est en contrat de remplacement de Sonia Frézol en tant qu'agent d'accueil. Elle bénéficie d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) de 20h/semaine du 07/09/2020 au 06/09/2021.

Recrutement d'un responsable des services techniques. Concernant les services techniques, il convient d'envisager le recrutement d'un responsable des services techniques, Monsieur Georges Rinaudo devant partir à la retraite début 2021 (départ anticipé en décembre du fait de congés à poser). Une procédure de recrutement doit être lancée avec publicité adéquate et définition des besoins et des attentes de la municipalité qui serviront de base à la rédaction de la fiche de poste. Le souhait est émis que le Directeur assure l'AMO.

Recrutement de M. Hafid Guella. Toujours pour les services techniques, il est proposé l'embauche en CDD à temps complet en tant qu'agent technique polyvalent de Monsieur Hafid Guella pour la période du 07/09/2020 au 31/12/2020 et le recrutement en CDD de 2 agents techniques dédiés à l'Environnement (Espaces verts et dépôts sauvages) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020. Monsieur le Maire précise que la municipalité veut faire de la lutte contre les incivilités une priorité. Il faut faire cesser ces atteintes à l'environnement. Il faudrait désigner un référent à l'environnement au sein de la police municipale en plus d'un agent technique qui pourrait rapidement intervenir. Il faut tout mettre en œuvre pour diminuer le nombre de délits. Monsieur le Maire ajoute que la commune est dans l'obligation de prendre un arrêté qui peut être doublé d'une délibération pour conserver le pouvoir de police du maire liés à l'environnement.

Augmentation du temps de travail de M. Philippe Mottée. En outre, Monsieur Djamel Diha, qui va commencer sa formation BPJEPS en octobre et doit être positionné à temps complet sur le service périscolaire. Le partage du temps de cet agent entre le stade et les écoles pose des problèmes. Son temps de présence sur les temps périscolaires augmente chaque année ce qui ne lui laisse que peu de temps pour s'occuper du stade et des vestiaires. Aussi, les missions liées au stade et aux vestiaires seront dévolues à Monsieur Philippe Mottée dont le temps de travail était jusqu'à présent de 28 heures et qui passerait à temps complet à compter du 1^{er} octobre. 1 CDD saisonnier à temps complet sera donc à prévoir pour la période du 01/10/2020 au 31/12/2020.

Changement de poste de Mme Frédérique Hosxe. De plus, Mme Frédérique Hosxe reprend son travail à temps complet après un arrêt maladie et une reprise à mi-temps thérapeutique durant plusieurs mois. Il est envisagé de la positionner sur le midi-deux sous la responsabilité de Monsieur Diha et au sein des services techniques sous la responsabilité de Monsieur Rinaudo où elle exercerait des missions de secrétariat. A cet effet, elle devra suivre une formation en bureautique car elle n'a aucune expérience en la matière. Ce positionnement fera l'objet d'une évaluation régulière pour maintenir ou non cet agent sur ce poste de travail. Monsieur le Maire explique que les services techniques doivent être plus réactifs et que tous les problèmes doivent être remontés rapidement.

Concernant les services administratifs, il est proposé le passage à temps complet de Madame Jacqueline Guerchon à compter du 1^{er} octobre 2020. Mme Guerchon est à temps non complet (28h/semaine) et ne travaille donc pas le vendredi. Cette organisation pose des problèmes au sein de l'accueil car il est difficile pour un seul agent d'exercer les missions liées à la mairie et celles de l'agence postale communale.

Ces changements ont été proposés aux membres du comité technique qui les a validés le 7 septembre 2020.

Concernant le CCAS, il est envisagé le recrutement d'un contrat de service civique. Il viendrait en renfort de l'agent actuellement en place, Mme Belhadri, dont la charge de travail augmente toujours plus chaque année. Voici quelques éléments concernant ce type de contrat :

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Le Service Civique, indemnisé 580 € net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. Une indemnité de 473,04 € par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais).

Siegfried BIELLE invite les élus à se prononcer sur les propositions.

Gaëlle Croquin Guillem demande combien de temps vont être recrutés les agents techniques pour les dépôts sauvages.

Siegfried Bielle répond pour une période de 6 mois dans un premier temps pour voir si la mesure est efficace et faire un bilan de cette action.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 9 : Annulations de la salle polyvalente**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Suite à la crise sanitaire, l'ensemble des locations de la salle polyvalente a été annulé. Les locations étant précédées du versement d'un acompte par les preneurs, acompte qui a été encaissé pour acter la réservation, il s'agit de les rembourser. Voici la liste des personnes auxquelles la mairie d'Aubignan doit restituer cet acompte :

- Mme Angélique LEMAITRE qui a versé un acompte de 105 € pour la réservation du 5 juin ;
- Mme Emma CANDEL qui a versé un acompte de 120 € pour la réservation du 16 juillet ;
- M. Louis-Alain BARTHELEMY qui a versé un acompte de 75 € pour la réservation du 15 août ;
- Mme Anouchka FEYBESSE qui a versé un acompte de 75 € pour la réservation du 14 juin ;
- M. Dany TCHA qui a versé un acompte de 75 € pour la réservation du 8 août 2020 ;
- Mme Natacha BRUN qui a versé un acompte de 105 € pour la réservation du 11 juillet ;
- Mme Sophie ALLEMAND qui a versé un acompte de 30 € pour la réservation du 12 juin 2020 ;
- M. Damien IOVINO qui a versé un acompte de 105 € pour la réservation du 29 août 2020.

Siegfried Bielle invite le conseil à approuver le remboursement de ces acomptes.

Monsieur BARTHELEMY ne prendra pas part au vote car il est concerné.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 10 : Travaux d'isolation de la salle polyvalente**

(Rapporteur : Frédéric FRIZET)

La commune d'AUBIGNAN envisage de procéder à l'isolation de ses bâtiments communaux, à commencer par la salle polyvalente, dans le cadre d'une convention d'intervention pour la réalisation d'économies d'énergie avec la société ISOBAT Environnement, représentée par Monsieur Olivier Michel.

La société ISOBAT propose une démarche active de promotion des économies d'énergie. A ce titre, elle réalise des pré-diagnostic énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce dispositif a été instauré par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005. Cette loi a été modifiée et complétée par la loi de Transition Énergétique pour la croissance Verte n°2015-592 du 17/08/2015 qui a créé une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre de ce dispositif. Le décret 2017-1848 et les arrêtés du 29/12/2017 encadrent l'évolution du dispositif des CEE. C'est dans ce cadre que la mairie d'Aubignan a signé une convention de partenariat avec la société ISOBAT Environnement tendant à la réalisation d'économies d'énergie. La convention a pour but de déterminer les actions et opérations pour la réduction de la consommation énergétique à réaliser par la ville. Les opérations identifiées seront réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées d'économie d'énergie publiées par arrêté au Journal Officiel.

Dans un premier temps, la commune envisage donc de faire appel à ce dispositif pour renforcer l'isolation de la salle polyvalente pour un coût pouvant aller jusqu'à 100% de prise en charge en fonction des éléments à isoler. D'autres réflexions sont également en cours pour les menuiseries.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce dispositif qui pourra permettre de réaliser des économies d'énergie pour des coûts très raisonnables.

Gaëlle Croquin Guillem demande quel est le cout du conventionnement. Monsieur le Maire explique que ce conventionnement est gratuit. Le principe de cette démarche se base sur pollueur/payeur.

Laurence Badei annonce que pour l'isolation de la salle polyvalente cela couterait 4,50 euros. Et pour l'Hôtel Dieu 0 euro.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 11 : Retrait de la délibération désignant relative à la désignation des délégués auprès du syndicat des eaux de la Région Rhône Ventoux**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par délibération du 16 juillet dernier, l'assemblée délibérante a pris une délibération pour la désignation de représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte des eaux Région Rhône Ventoux. Or, la désignation des représentants relève du conseil communautaire de la CoVe. En conséquence, il convient de retirer la délibération n°2020-17.

Monsieur le Maire invite les élus à approuver le retrait de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 12 : Désignation de membres titulaire et suppléant à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC)**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Avec la nouvelle mandature, il convient de reconstituer la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC), prévue par l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts.

Il s'agit d'une commission composée d'élus désignés par les conseils municipaux des communes membres d'une intercommunalité. Leur mission consiste à examiner, évaluer et proposer des montants de charges transférées à l'occasion des transferts de compétences.

C'est ensuite aux conseils municipaux et au conseil communautaire qu'il appartient de statuer sur ces montants, sur proposition de la CLETC.

Lors de la séance 27 juillet 2020, la CoVe a délibéré sur la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, laquelle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chacune des communes membres de la CoVe, désignés en son sein par le conseil municipal.

Ces désignations doivent se faire à bulletin secret sauf en cas d'accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour les désigner à main levée.

Monsieur le Maire propose d'être membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges avec Monsieur Frédéric Frizet en tant que membre suppléant.

Siegfried Bielle invite les élus à se prononcer sur ces propositions.

Louis-Alain Barthélémy pense que l'opposition devrait être représentée dans cette commission.

Monsieur le Maire précise que les propositions faites seront remontées en conseil municipal.

Approuvé à la majorité (5 votes contre : Marie Thomas de Maleville, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle Croquin Guillem, Hortense Hallereau et Louis-Alain-Barthélémy).

➤ **Questions diverses :**

- Mise en place d'une zone bleue courant septembre. Cela concerne le parking du Cours et ses abords. Les disques seront disponibles en mairie et dans les commerces. Ils seront gratuits. Les commerçants ont demandé à l'unanimité la mise en place de la zone bleue pour permettre une rotation de la clientèle.

Anne Viciano annonce qu'un exemplaire sera inséré dans la prochaine « Cabanette ».

- Projet d'instauration d'un droit de préemption sur les baux commerciaux et les fonds de commerces.

Monsieur le Maire souhaite maîtriser ce droit de préemption qui nécessite de consulter préalablement les chambres consulaires.

- Thierry Soard souhaite revenir sur la délibération n°7 et est intéressé par la référence à l'Histoire. Une voie pourrait également être dénommée Gérard Orfeuil ou Fernand Chastel qui ont beaucoup œuvré pour Aubignan.

Marie Thomas de Maleville ajoute qu'avec le nombre de rues qui vont être créées, les occasions ne manqueront pas.

Monsieur le Maire lui répond, qu'à ce sujet, la municipalité souhaite revoir certaines dispositions du PLU.

La séance est levée à 20h20

-oOo-